

États financiers de la

FONDATION PARALYMPIQUE CANADIENNE

FONDATION PARALYMPIQUE CANADIENNE

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État de la situation financière.....	6
État des revenus et des dépenses	8
État de l'évolution des soldes des fonds	9
État des flux de trésorerie.....	10
Notes complémentaires aux états financiers.....	11



KPMG LLP

150 Elgin Street, Suite 1800

Ottawa, ON K2P 2P8

Canada

Telephone 613 212 5764

Fax 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la Fondation paralympique canadienne

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation paralympique canadienne (la Fondation), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après dénommés les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses revenus et dépenses et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère



raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

10 septembre, 2025

État de la situation financière
 Au 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

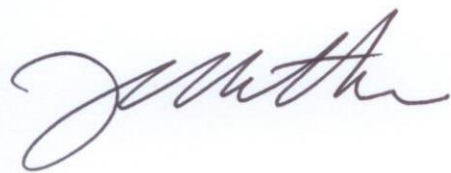
	Non affecté – Fonds d'administration générale	Affecté à l'externe – Fonds NextGen (Prochaine génération)	Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	Affecté à l'externe – Fonds de Tombola	Affecté pour investisse- ment – Fonds de dotation	2025 Total	2024 Total
Actif							
Actif à court terme :							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 1 435 293	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 1 435 293	\$ 1 805 270
Débiteurs (note 3)	114 878	–	–	–	–	114 878	58 076
Frais payés d'avance	6 275	–	–	–	–	6 275	40 113
Montant dû par le Comité paralympique canadien (note 6)	40 428	–	–	–	–	40 428	2 160
Investissements de dotation – Dotation au Fonds de reconnaissance de la performance paralympique (note 4)	–	–	–	–	6 481 701	6 481 701	4 298 020
	\$ 1 596 874	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 6 481 701	\$ 8 078 575	\$ 6 203 639

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :							
Créiteurs et charges à payer (notes 5 et 6)	\$ 344 974	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 344 974	\$ 795 427
Soldes des fonds	1 251 900	–	–	–	6 481 701	7 733 601	5 408 212
	\$ 1 596 874	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 6 481 701	\$ 8 078 575	\$ 6 203 639

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Smith', written in a cursive style.

Administrateur/administratrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Shankh', written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Administrateur/administratrice

État des revenus et des dépenses

Exercice clos le 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	Non affecté – Fonds d'administration générale	Affecté à l'externe – Fonds NextGen (Prochaine génération)	Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	Affecté à l'externe – Fonds de Tombola	Affecté pour investisse- ment – Fonds de dotation	2025 Total	2024 Total
Revenus :							
Dons majeurs	\$ 874 000	\$ 380 000	\$ –	\$ –	\$ 2 125 000	\$ 3 379 000	\$ 4 792 071
Événements	610 082	–	–	–	–	610 082	533 337
Campagnes	419 026	–	–	–	–	419 026	60 158
Dons généraux	162 997	–	–	–	–	162 997	136 142
Marketing lié à la cause	101 250	–	–	–	–	101 250	21 815
Revenus d'investissement	18 313	–	–	–	349 784	368 097	271 962
Apports en nature	–	–	–	–	1 925	1 925	20 646
Produit d'intérêts	–	–	–	–	–	–	24 010
	2 185 668	380 000	–	–	2 476 709	5 042 377	5 860 141
Dépenses :							
Événements	207 541	–	–	–	–	207 541	189 588
Dons majeurs	186 885	15	–	–	29 274	216 174	35 777
Campagnes	116 595	–	–	–	–	116 595	3 899
Administration	74 699	–	–	–	–	74 699	84 644
Valeur utilisée des apports en nature	–	–	–	–	1 925	1 925	20 646
Tombola	–	–	–	54	–	54	42
	585 720	15	–	54	31 199	616 988	334 596
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses avant les apports au Comité paralympique canadien	1 599 948	379 985	–	(54)	2 445 510	4 425 389	5 525 545
Apports au Comité paralympique canadien	711 735	1 000 000	130 000	–	258 265	2 100 000	1 347 151
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ 888 213	\$ (620 015)	\$ (130 000)	\$ (54)	\$ 2 187 245	\$ 2 325 389	\$ 4 178 394

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	Non affecté – Fonds d'administration générale	Affecté à l'externe – Fonds NextGen (Prochaine génération)	Affecté à l'externe – Fonds Haute Performance	Affecté à l'externe – Fonds de Tombola	Affecté pour investissement – Fonds de dotation	2025 Total	2024 Total
Solde au début	\$ 1 113 756	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 4 294 456	\$ 5 408 212	\$ 1 229 818
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	888 213	(620 015)	(130 000)	(54)	2 187 245	2 325 389	4 178 394
Virements internes (note 7)	(750 069)	620 015	130 000	54	–	–	–
Solde à la fin	\$ 1 251 900	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 6 481 701	\$ 7 733 601	\$ 5 408 212

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec des informations comparatives pour 2024

	2025	2024
Flux de trésorerie fourni par (utilisé pour) :		
Activités de fonctionnement :		
Excédent (Insuffisance) des revenus sur les dépenses	\$ 2 325 389	\$ 4 178 394
Gains non réalisés sur les investissements de dotation	(125 996)	(124 617)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement :		
Débiteurs	(56 802)	12 471
Frais payés d'avance	33 838	(40 005)
Créditeurs et charges à payer	(450 453)	779 464
	1 725 976	4 805 707
Activités de financement :		
Montant dû au/par le Comité paralympique canadien	(38 268)	7 001
Activités d'investissement :		
Acquisitions nettes d'investissements de dotation	(2 057 685)	(4 173 403)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(369 977)	639 305
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 805 270	1 165 965
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	\$ 1 435 293	\$ 1 805 270

Consulter les notes complémentaires aux états financiers.

Mission de la Fondation :

La Fondation paralympique canadienne (la « Fondation ») partage la même mission que le Comité paralympique canadien – ensemble, présenter l'équipe la mieux préparée pour exceller aux jeux tout en faisant la promotion de l'inclusion par le pouvoir du sport paralympique. La Fondation recueille des fonds pour soutenir uniquement les programmes et les activités du Comité paralympique canadien.

La Fondation fut constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 19 février 2015 sans capital-actions. La Fondation est une fondation publique reconnue en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 12 juin 2015; elle est exonérée de l'impôt sur le revenu et peut délivrer des reçus officiels de dons aux fins de l'impôt.

1. Principales méthodes comptables :

La direction a dressé les présents états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables employées se résument comme suit :

(a) Constatation des revenus :

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour les apports.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus dans le Fonds d'administration générale pendant l'exercice où ils sont reçus.

Les apports affectés à l'externe sont constatés à titre de revenus dans le fonds approprié pendant l'exercice où ils sont reçus.

Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant sont reportés et constatés à titre de revenus du Fonds d'administration générale pendant l'exercice où les dépenses afférentes sont engagées.

Les dons en biens et services que la Fondation aurait en temps normal achetés sont constatés à leur juste valeur estimative. Dans le cas contraire, ils sont constatés pour une valeur nulle.

Les promesses de dons ne sont constatées que lorsque les dons sont reçus

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(b) Comptabilité par fonds :

Les comptes de la Fondation sont gérés conformément aux principes de comptabilité par fonds. Les ressources reçues et dépensées sont classées dans des fonds à des fins comptables et de prestation, qui correspondent aux objectifs précisés par les donateurs à l'externe ou par le conseil d'administration à l'interne.

(i) Fonds d'administration générale :

Le Fonds d'administration générale comptabilise tous les programmes et toutes les activités administratives relatifs aux fonds non affectés de la Fondation.

(ii) Fonds NextGen (Prochaine génération) :

Le fonds NextGen (Prochaine génération) a été créé pour financer le programme de développement de la prochaine génération d'athlètes, programme pour lequel le gouvernement du Canada verse jusqu'à 1 million de dollars par an en fonds de contrepartie.

(iii) Fonds Haute Performance :

Le Fonds Haute Performance a été créé pour soutenir l'achat d'équipement d'élite et les programmes pour les athlètes de haut niveau.

(iv) Fonds de Tombola :

Le Fonds de Tombola a été créé pour fournir des subventions aux organismes sportifs nationaux et provinciaux pour personnes ayant un handicap de l'Ontario.

(v) Fonds de dotation :

Le Fonds de dotation a été créé afin de maintenir des placements à titre de dotation permanente destinés à générer des revenus d'investissement qui serviront à financer la reconnaissance et le soutien de la performance paralympique. Les contributions au Fonds de dotation sont dotées de façon permanente par les donateurs, avec des restrictions quant à l'utilisation des revenus d'investissement à cette fin.

(c) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas dans une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux qui sont cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction n'ait choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation a choisi de comptabiliser ses investissements à la juste valeur.

Les coûts de transaction encourus lors de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont encourus. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction encourus lors de l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon

la méthode linéaire.

1. Principales méthodes comptables (suite) :

(c) Instruments financiers (suite) :

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice, s'il existe des indicateurs de dépréciation. S'il existe un indicateur de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a un changement négatif important dans le montant ou le calendrier des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. S'il y a un changement négatif important dans les flux de trésorerie attendus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite au montant le plus élevé entre la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus, le montant qui pourrait être réalisé en vendant l'actif financier ou le montant que la Fondation s'attend à réaliser en exerçant son droit à toute garantie. Si les événements et les circonstances s'inversent au cours d'une période future, une dépréciation sera reprise dans la mesure de l'amélioration, sans dépasser la charge de dépréciation initiale.

(d) Dons en nature :

La Fondation reçoit des dons en nature de divers partenaires. Les dons en nature sont comptabilisés aux revenus et aux dépenses au cours de l'exercice où ils sont utilisés.

(e) Utilisation d'estimations :

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus d'activités et des dépenses constatés au cours de la période visée par les états financiers. La direction formule des estimations et des hypothèses importantes, notamment pour la recouvrabilité des débiteurs et l'établissement du montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

2. Gestion du capital :

Les objectifs quant à la gestion du capital de la Fondation sont les suivants :

- (a) Mettre en place des ressources suffisantes pour réaliser les priorités financières établies par le conseil d'administration au cours de l'examen du plan stratégique;
- (b) Protéger la capacité de la Fondation de continuer à être considérée comme organisme sans but lucratif et de réaliser les objectifs des différents fonds;
- (c) Investir des fonds dans les instruments financiers conformément à la politique de placement; et
- (d) Gérer les dons assortis de restrictions externes et permanentes qui précisent les conditions d'utilisation des ressources financières.

2. Gestion du capital (suite) :

Le capital de la Fondation se compose des soldes du Fonds d'administration générale, du Fonds NextGen (Prochaine génération), du Fonds Haute Performance, du Fonds de Tombola et du Fonds de dotation. Les besoins de trésorerie de la Fondation n'ont pas changé et sa stratégie générale, quant à la gestion de son capital, reste la même que pour l'exercice précédent. La Fondation s'est conformée aux exigences des apports affectés.

La Fondation contrôle son capital en se servant de différentes mesures financières, qui incluent les flux de trésorerie et les écarts dans les prévisions et les budgets.

3. Débiteurs :

	2025	2024
Comptes clients	\$ 114 878	\$ 58 076
	\$ 114 878	\$ 58 076

4. Investissements de dotation :

31 mars 2025	Coût	Valeur de marché
Fonds à revenu fixe	\$ 2 915 622	\$ 3 002 010
Fonds d'actions canadiennes	1 528 212	1 621 607
Fonds d'actions mondiales	1 052 405	1 098 536
Fonds d'actions américaines	235 451	246 103
Fonds des marchés émergents	247 987	261 888
Fonds de revenu à court terme	251 411	251 557
	\$ 6 231 088	\$ 6 481 701

31 mars 2024	Coût	Valeur de marché
Fonds à revenu fixe	\$ 1 905 940	\$ 1 910 741
Fonds d'actions canadiennes	1 019 000	1 080 913
Fonds d'actions mondiales	697 342	732 575
Fonds d'actions américaines	164 473	180 431
Fonds des marchés émergents	170 343	176 912
Fonds de revenu à court terme	216 305	216 448
	\$ 4 173 403	\$ 4 298 020

5. Crédoiteurs et charges à payer :

Il n'y a pas de montants inclus dans les crédoiteurs et les charges à payer de l'exercice en cours ou des exercices précédents pour les remises gouvernementales à payer, telles que les montants à payer pour les taxes sur les salaires ou les taxes sur les ventes.

6. Opérations entre apparentés :

Le Comité paralympique canadien (le « Comité »), un organisme sans but lucratif indépendant, est responsable de tous les aspects entourant le rôle du Canada dans le mouvement paralympique, y compris les Jeux d'été et d'hiver, et contrôle la Fondation.

Comme stipulé dans l'entente-cadre de services entre le Comité et la Fondation, le Comité fournit à la Fondation un soutien en matière de ressources humaines, pour un montant de 400 606 \$ (345 081 \$ en 2024).

Au 31 mars 2025, la Fondation a une somme de 40 428 \$ à recevoir du Comité (2 160 \$ en 2024). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2025, la Fondation a fourni un montant de 2 100 000 \$ (1 347 151 \$ en 2024) au Comité. Au 31 mars 2025, la Fondation avait une somme de 270 000 \$ à payer à l'Organisme en lien avec cet apport (747 150 \$ en 2024).

7. Virement interfonds :

La Fondation soutient les initiatives stratégiques du Comité paralympique canadien. Les transferts interfonds pour l'exercice 2025 reflètent l'orientation de la Fondation par le Comité paralympique canadien sur les domaines d'intervention prioritaires.

8. Instruments financiers :

La Fondation est exposée aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

(a) Risque de marché :

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des prix courants. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

(i) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La Fondation est exposée au risque de change en raison de ses investissements en devises étrangères, comme indiqué à la note 4.

8. Instruments financiers (suite) :

(a) Risque de marché (suite) :

(ii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses investissements à revenu fixe, comme indiqué à la note 4.

(iii) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix courants (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), que ces variations résultent de facteurs propres à l'instrument financier en question ou à son émetteur ou de facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée à l'autre risque de prix en raison de ses titres, comme indiqué à la note 4.

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps voulu ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare un budget et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

(c) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraîne une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit associé aux débiteurs. La Fondation évalue en permanence ses débiteurs et constitue une provision pour créances douteuses pour tout montant non recouvrable. À la fin de l'exercice, la provision pour créances douteuses s'élevait à 0 \$.

La Fondation a mis en œuvre des politiques, procédures et méthodes pour gérer les risques liés aux investissements de dotation. La direction estime que ses risques financiers sont atténués de manière appropriée et qu'ils ne présentent pas un risque important pour les activités de la Fondation.